



Héritage de mon grand père et résidant réunionnais

Par Visiteur

Bonjour,

Je vis à la Réunion

Mon grand père, fils unique d'un grand propriétaire terrien été spolié vers 1960.

En effet, lors du décès de son père Monsieur Dugain Raphaël, son fils unique M Dugain Raphaël se trouvait hors du département. A son retour, il apprend de sa mère que les papiers de succession ont été volés à leur domicile. Il se rend chez le notaire, qui lui explique qu'il ne sert plus à rien de chercher, que ses biens ont été vendues, que le voleur est en prison et qu'il n'a aucun recours. Tous ces protagonistes sont morts;il ne reste plus que ma grand mère de qui je tiens ces informations.

Existe t'il des chances, recours, des lois pour récupérer ce qui reviens de droit à ma famille. si oui comment dois je procéder?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Existe t'il des chances, recours, des lois pour récupérer ce qui reviens de droit à ma famille. si oui comment dois je procéder?

Le délai de prescription étant acquis (30 ans) vous ne pouvez plus agir.

Cordialement